

RAPPORT MORAL RG65 AGO 2025

Encore une belle année pour le RG65!

Après présentation d'un plan de développement de la classe et diverses justifications auprès de la FFV, nous avons pu co-organiser notre premier Championnat de France RG65 à Angoulême, avec 49 skippers.

Une belle dynamique également quant au nombre de régates tant FFV que de clubs indépendants. Quelques belles régates de 2 jours, notamment en Nouvelle Aquitaine, Bretagne et Pays de la Loire. Malheureusement, la Grade 4 prévue à Valenciennes a été annulée faute de participants. De part et d'autre, de nouveaux clubs organisateurs sont apparus dans de nouveaux départements, contribuant ainsi à l'émulation de nouveaux skippers.

Régates Internationales : belle participation des français à la coupe de Flandres en Belgique. 2 français au Championnat des Pays Bas dont un sur le podium, idem en Angleterre. Mais il y a d'autres grands rassemblements de RG65 dans d'autres pays, il peut être intéressant d'y participer.

Cependant, on a pu constater un clivage croissant entre les régates FFV et celles de clubs indépendants, avec des coureurs sensiblement différents ; on notera un éloignement de quelques clubs indépendants et de leurs membres de RG65 France. Cela concerne quelques clubs dits "historiques", qui semblent refuser tout contact avec l'association, alors qu'une coopération est indispensable. Il est nécessaire d'y remédier et l'association est ouverte à toute reprise de dialogue.

Attention, car cela pourrait remettre en cause l'ouverture à tous statutaire de l'association de classe RG65, sans distinction de fédération ou d'indépendants ; c'est un cas unique en France, que les CA successifs de l'association ont toujours cherché à préserver à tout prix. Est-ce une erreur ?

En effet, pendant la réunion informelle de la classe lors du CF, une voix s'est élevée pour demander une réduction des coefs de régates indépendantes par rapport aux régates FFV pour différentes raisons, notamment de coût d'organisation avec la présence d'un corps arbitral. Votre président subit également la pression de plusieurs skippers licenciés FFV demandant l'écartement de toute régate non FFV.

Enfin, il est nécessaire de rappeler ici que tous les clubs indépendants ont l'obligation de renouveler chaque année leur adhésion (gratuite) à RG65 France avec les documents ad hoc [Adhésion d'une structure indépendante](#) ; cela a été rappelé à la réunion du CF, sans grand effet, alors que c'est juste un échange de bons procédés. Aussi, ce défaut pouvant entraîner la responsabilité du président de la classe (défaut d'assurance notamment), dorénavant les clubs indépendants n'ayant pas satisfait à cette obligation ne pourront plus publier leurs régates sur les média officiels de RG65 France (forum, site web, pages Facebook) ni se prévaloir d'elle. Les clubs affiliés à une fédération sont dispensés car couverts par l'assurance incluse dans la licence des skippers licenciés ainsi que celle des clubs affiliés.

Autre souci important : après plusieurs années de pratique conflictuelle en RG65, deux leaders des deux clubs d'un département ont créé un problème local important impactant de manière conséquente la pratique de notre loisir chez eux. Résultat : une pression forte sur les coureurs, un club n'organise plus de régates officielle mais que des entraînements réservés à ses membres uniquement, et l'autre club continue d'organiser des régates mais un nombre réduit de coureurs. cette situation n'est pas acceptable. Le CA a été saisi de ce souci par plusieurs coureurs, aussi une tentative d'invitation des deux belligérants à une visioconférence de conciliation (avec témoins neutres) a été tentée fin 2025, hélas sans succès car l'un des deux n'a pas voulu donner suite. Le CA doit-il réellement prendre des sanctions ? Il est fait appel à candidature d'un nouveau représentant asso neutre pour cette zone.

Quatre personnes ont été cooptées au CA courant 2025, trois sont restées et oeuvrent encore aujourd'hui, et se présentent à l'élection au CA de l'asso. Un grand merci à elles:

- Alain TRIBUT aide au secrétariat
- Julien DROUILLOT classement coureurs asso
- Emmanuel VILMIN webmaster

Julien a mis à jour le classement asso des coureurs 2025 laissé en suspens fin juin. Il est visible ici [Classements RG65 historique](#) et ici [Classement DF65 Historique](#)

Retours sur la réunion de la classe au CF 2025 :

- Prix de l'adhésion des membres : depuis cette réunion, aucune voix ne s'est élevée contre le montant de 15 Euro. Aussi, le Bureau de l'asso a décidé d'appliquer le même montant pour 2026.
- Obligation de l'adhésion pour participer à des régates de 2 jours et plus (régates fédérales ou indépendantes) : nous avons constaté une évolution positive des adhésions à cet égard, mais pas encore totalement observée. Le CA se trouve donc dans une impasse pour le classement des coureurs à ces régates, les non-adhérents en seront systématiquement exclus.
- Calendrier 2026 : un certain nombre de clubs organisateurs ne communique pas directement avec la classe pour l'élaboration du calendrier ; certains les programment très en avance, d'autres très tardivement ; cela rend compliqué une projection globale des événements, sans parler d'éventuels arbitrages qui pourraient être nécessaires. Pour 2027, un petit mail à secetaire@rg65.fr et president@rg65.fr est le bienvenu!
- DF65 : Suite à la proposition faite par le président de la classe DF95 France d'intégrer la classe DF65, des échanges ont eu lieu entre nos deux associations, une remontée a été faite auprès de la FFV. Les choses semblent en attente à ce jour.
- Propositions de Thierry Laurat :
 - 1- Coupe de France de clubs par équipes de trois RG65 : joli projet qui a vu quelques débuts de préparation sans réelle suite, sans doute par manque d'intérêt de clubs et de skippers. Continuer les efforts et voir comment pousser ce projet.

2- Cotation multiclass VRC (une cotation unique) : après enquête, l'ensemble des classes VRC n'y est pas favorable.

3- Achat de fichiers 3D par la classe pour mettre à disposition des membres : RG65 France n'a pas véritablement mené à bien ce projet assez délicat, il est contraire à l'objectif principal des architectes (1 fichier vendu = 1 bateau construit, perte du contrôle du nombre de bateaux construits, alors que les revenus tirés de cette activité sont très faibles). L'autre question à se poser, est-ce vraiment nécessaire, vu que les prix de ces fichiers sont faibles, et que la majorité des skippers d'aujourd'hui recherchent majoritairement du "prêt à flotter" ou "prêt à naviguer" ?